



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session Cinquième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

**Projet de résolution présenté par le Président à l'issue
de consultations officieuses**

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990 et sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001,

Rappelant ses résolutions 57/280 et 57/282 du 20 décembre 2002,

Rappelant également ses résolutions 57/292 du 20 décembre 2002 et 57/311 du 18 juin 2003,

Réaffirmant les mandats respectifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination pour ce qui est du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et du Comité du programme et de la coordination³,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;
2. *Réaffirme également* l'article 153 de son règlement intérieur;

¹ A/58/6 (Introduction), A/58/6 (chap. 1 à 35) et A/58/6 (chapitre des recettes 1 à 3) et A/58/6/Corr.1.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7* (A/58/7) et A/58/7/Add. __ et __.

³ *Ibid.*, *Supplément No 16* (A/58/16).



3. *Réaffirme en outre* les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Se félicite* que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹ ait été soumis en temps voulu;

5. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination au sujet du texte explicatif concernant les programmes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session³, sous réserve des dispositions de la présente résolution telles qu'elles sont prises en compte à l'annexe I;

6. *Approuve* les textes explicatifs des programmes du chapitre 14 (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et du chapitre 24 (Droits de l'homme) tels qu'ils sont également présentés à l'annexe I;

7. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les ressources affectées à des postes et les ressources non affectées à des postes figurant dans ses rapports sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005², sous réserve des dispositions de la présente résolution;

8. *Décide* que des taux de vacance de 5,5 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 3,8 % pour les postes d'agent des services généraux serviront de base pour le calcul du budget pour l'exercice biennal 2004-2005;

9. *Décide également* de maintenir la pratique actuelle consistant à réévaluer les coûts, sauf dans le cas du chapitre 23 du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal (Programme ordinaire de coopération technique);

10. *Décide en outre* de revenir sur la question de la réévaluation des coûts à sa cinquante-neuvième session dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget et, à ce propos, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ledit rapport des renseignements sur l'écart apparaissant dans les besoins projetés liés à la réévaluation des coûts découlant de l'inflation et de l'évolution des taux de change entre octobre 2003 et le moment de l'établissement de son rapport;

11. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'examiner la méthode applicable à la réévaluation des coûts et de lui rendre compte de ses conclusions à sa cinquante-neuvième session, notamment en proposant le mécanisme le plus indiqué pour gérer les aspects de la méthode de réévaluation des coûts qui ont trait aux monnaies;

12. *Prend note* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la notion de « gestion globale des effectifs » aux paragraphes 73 à 78 et 143 de son rapport⁵;

⁴ ST/SGB/2000/8.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7 (A/58/7)*.

13. *Réaffirme* le paragraphe 35 de sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002;

14. *Prie* le Directeur général d'entreprendre, à titre expérimental, les transferts de poste qui seraient nécessaires pendant l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités qu'elle est chargée d'exécuter, conformément aux principes suivants :

a) L'expérience sera limitée au transfert d'un maximum de 50 postes dans l'ensemble de l'Organisation;

b) L'expérience n'entraînera aucun changement dans les politiques de gestion des ressources humaines de l'Organisation;

c) Le projet de budget-programme reste le principal instrument dont dispose le Secrétaire général pour énoncer les besoins de l'Organisation en ressources et en personnel;

d) Le pouvoir de transférer des postes n'empêche en aucun cas le Secrétaire général de demander des postes supplémentaires pendant la durée de l'expérience;

e) L'expérience n'aura pas pour effet d'aggraver des taux de vacance de postes élevés dans les chapitres du budget;

f) L'expérience ne s'applique pas aux services linguistiques;

g) Les transferts d'un chapitre à l'autre ne seront effectués qu'une fois que toutes les possibilités d'utilisation des ressources disponibles dans les chapitres du budget qui profiteront du transfert auront été épuisées;

h) L'expérience ne sera pas effectuée comme suite à des résolutions de l'Assemblée générale demandant l'application de décisions « dans les limites des ressources disponibles »;

i) Rapport à l'Assemblée générale dans le contexte des rapports annuels sur l'exécution du budget;

j) Le Secrétaire général est prié d'informer périodiquement le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des mesures prises;

15. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que l'expérience ne limite en aucune façon les possibilités de recruter des candidats extérieurs à des postes à toutes les classes;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui rendre compte au cours de la deuxième partie de sa cinquante-neuvième session des incidences de l'expérience au point de vue des politiques de gestion des ressources humaines;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour qu'elle l'examine à sa soixantième session, un rapport détaillé sur l'état d'avancement de l'expérience ainsi que sur les enseignements tirés de celle-ci, portant, entre autres, sur les aspects suivants :

a) Incidences pour les dispositions pertinentes des Règlement et règles de gestion financière de l'Organisation;

b) Incidences supplémentaires éventuelles sur les politiques de gestion des ressources humaines;

c) Difficultés rencontrées par le Secrétaire général dans l'exercice de la latitude qui lui est laissée par les résolutions de l'Assemblée générale 48/228 C du 29 juillet 1994 et 50/214 du 23 décembre 1995 ainsi que par l'article 5.6 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;

d) Mesures visant à éviter que cette politique ait des répercussions négatives sur les chapitres à taux de vacance de postes élevés;

e) Développement des éléments demandés au paragraphe 35 de la résolution 57/300;

f) Recommandations concernant l'application éventuelle de cette formule à la gestion future des effectifs.

18. *Décide* que les effectifs de chaque année de l'exercice biennal 2004-2005 seront ceux qui figurent à l'annexe II de la présente résolution;

19. *Décide également*, nonobstant la proposition du Secrétaire général et les recommandations du Comité consultatif, d'approuver les nouveaux postes à financer au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 tels qu'ils figurent à l'annexe III de la présente résolution;

20. *Rappelle* les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300 et note à cet égard que le Secrétaire général propose dans son rapport sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁶ de créer deux postes, un de la classe P-5 et un de la classe P-4, pour le sous-programme 2, et d'un poste D-1 et d'un poste P-4 pour le sous-programme 3 du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, qui sont liés à l'exécution des décisions 3 et 4 exposées dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »⁷;

21. *Décide* de créer les postes susmentionnés comme il est indiqué à l'annexe III à la présente résolution;

22. *Décide également* de revenir sur cette question dans le contexte des décisions que prendront les organes intergouvernementaux compétents sur les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300;

23. *Décide en outre* de reclasser à P-5 quatre postes de la classe P-4, dont un au chapitre 15 (Établissements humains), un au chapitre 17 (Contrôle international des drogues) et deux au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), et de reclasser à D-2 un poste D-1 au chapitre 30 (Contrôle interne) et au rang de sous-secrétaire général un poste D-2 au chapitre 27 (Aide humanitaire);

24. *Décide* d'approuver les transformations de postes demandées par le Secrétaire général et recommandées par le Comité consultatif, à l'exception des deux postes, un poste P-4 et un poste P-3, dont la transformation avait été proposée du Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), comme indiqué à l'annexe IV à la présente résolution;

⁶ A/58/569.

⁷ A/57/387 et Corr.1.

25. *Prie* le Secrétaire général de suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005, sauf pour le personnel des services de sûreté et de sécurité et les assistants d'édition (opérateurs de traitement de texte) dans les fonctions linguistiques, et le prie également de lui rendre compte des progrès accomplis et des effets de ces mesures dans le contexte des rapports sur l'exécution du budget;

26. *Décide* de supprimer six postes d'agent des services généraux, dont trois au Département des affaires économiques et sociales et trois à la Commission économique pour l'Europe;

27. *Décide également* de réduire encore de 3 200 000 dollars le montant demandé au titre de la réinscription de crédits pour les services communs;

28. *Décide en outre* de réduire de 2,5 millions de dollars le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

29. *Décide* que la réduction visée au paragraphe 28 ci-dessus ne s'appliquera pas au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence);

30. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant demandé au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, comme indiqué au paragraphe 84 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁵, et décide en outre que les réductions pertinentes ne s'appliqueront pas aux opérations de sécurité, et invite le Secrétaire général à fournir des précisions au sujet des ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget;

31. *Prie* le Secrétaire général de mettre un terme au versement d'une indemnité journalière de subsistance à un taux plus élevé à partir d'une certaine classe;

32. *Décide* de réduire de 400 000 dollars le montant total affecté aux publications;

33. *Décide également* de maintenir les crédits au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au niveau recommandé par le Secrétaire général;

34. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 38 200 dollars au chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales), demandé au titre de l'établissement de documents du Comité exécutif sur les questions de stratégies communes ou à l'appui des travaux du Comité concernant des publications ayant trait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

35. *Décide* d'ouvrir un crédit de 78 500 dollars au chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales) demandé au titre du sous-programme 2 pour les consultants et experts;

36. *Décide également* de reporter à une date ultérieure l'ouverture des crédits au titre du Corps commun d'inspection pour 2005;

37. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 1 858 600 dollars au titre des consultants et experts pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

38. *Décide* d'ouvrir un crédit de 56 731 900 dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal 2004-2005;

39. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant alloué aux centres d'information;

40. *Décide en outre* de reporter l'examen du crédit de 590 000 dollars demandé pour le système de secours du réseau de l'Office des Nations Unies à Genève jusqu'à ce que toutes les solutions possibles aient été examinées et qu'elle en ait été informée;

41. *Décide également* de réinscrire un montant de 105 200 dollars au chapitre 28 (Département de l'information) au titre des fournitures et accessoires pour les services de diffusion;

42. *Rappelle* sa décision 57/574 du 20 décembre 2002 et prie le Secrétaire général de continuer à étendre le site Web pour le redéploiement des postes linguistiques nécessaires et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision;

43. *Décide* d'examiner la proposition du Secrétaire général relative au transfert des secrétariats techniques des Cinquième et Sixième Commissions à sa cinquante-neuvième session afin de prendre une décision dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

44. *Rappelle* sa résolution 57/24 du 19 novembre 2002, l'article 5.6 et les critères énoncés à l'article 105.6 a) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget, des possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;

45. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 105.6;

46. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'appliquer la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport d'étape sur les effets des investissements dans les technologies de l'information et des communications;

47. *Prie en outre* le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui faire rapport à la reprise de sa cinquante-huitième session sur les possibilités d'améliorer l'efficacité;

48. *Prie* le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi et détaillé du programme ordinaire de coopération technique et de lui soumettre des propositions appropriées à sa cinquante-neuvième session;

49. *Prie également* le Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-neuvième session une proposition concernant l'application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat pour les réfugiés afin d'en assurer l'application intégrale;

50. *Prie en outre* le Secrétaire général de procéder, par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, à un examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, afin de réduire les besoins en personnel de ces bibliothèques sur la base des progrès technologiques dans la prestation de services d'information, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-neuvième session;

51. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session des propositions tendant à doter le Bureau de la gestion des ressources humaines de moyens plus efficaces pour réduire le niveau de sous-représentation des États Membres et le nombre d'États Membres non représentés;

52. *Prie également* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'étudier l'existence sur les marchés locaux de l'emploi des compétences faisant désormais l'objet d'un recrutement sur le plan international pour la catégorie des services généraux et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session des conclusions de cette étude et des conséquences à en tirer;

53. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 57/307 du 15 avril 2003 et prie le Secrétaire général d'assurer l'indépendance du Tribunal administratif des Nations Unies et la séparation de son secrétariat du Bureau des affaires juridiques, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session le rapport demandé dans la résolution susmentionnée au sujet de son indépendance financière;

54. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des nouveaux progrès accomplis afin de renforcer la capacité de la Commission économique pour l'Afrique de communiquer et de transmettre des données sous forme électronique, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

55. *Réaffirme* les paragraphes 15 et 17 de sa résolution 57/300, dans laquelle elle prie notamment le Secrétaire général de procéder, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne, à une évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité de toutes les activités du Département de l'information et de lui rendre compte de son état d'avancement à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité de l'information et de la Cinquième Commission;

56. *Réaffirme également* que le Système de diffusion électronique des documents, en tant que système d'archivage et de consultation des documents officiels, devrait porter sur l'ensemble de l'Organisation, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi et toutes les commissions régionales et, à ce propos, prie le Secrétaire général d'en poursuivre vigoureusement la mise en place et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa cinquante-neuvième session;

57. *Souligne* qu'elle accorde la priorité à l'amélioration et à la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question de la construction d'installations supplémentaires à l'Office, et de lui rendre compte à ce sujet dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, à la lumière de l'expérience de l'exploitation d'installations de conférence modernisées;

58. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport détaillé sur les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du compte pour le développement, et notamment les moyens de mieux cibler la formulation, la

complémentarité, l'exécution et l'évaluation des projets, et de formuler des propositions concernant l'augmentation du financement de ce fonds, conformément aux résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997 et 54/15 du 29 octobre 1999;

Annexe I

Modifications apportées aux textes explicatifs des programmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, compte tenu des conclusions et des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-troisième session et modifications supplémentaires

Chapitre premier

Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.21

Pour l'indicateur de succès e) i), ajouter les mots « conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale » après les mots « réforme du Secrétaire général », compte tenu des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Tableau 1.34

Ajouter un indicateur de succès se lisant comme suit : « a) Nombre de conflits dont l'Ombudsman aura été saisi et qu'il aura aidé à régler »; et insérer « b) » avant les mots « Réduction du nombre ».

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Tableaux 2.15, 2.17, 2.19, 2.22, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Ajouter la rubrique « Accroissement de la productivité » à la fois sous *Réalisations escomptées* et sous *Indicateurs de succès*.

Tableau 2.9

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Amélioration des résultats des services de conférence à New York et dans tous les autres lieux d'affectation ».

Ajouter un indicateur de succès se lisant comme suit :

- « c) i) Utilisation optimale des technologies dans les processus clefs;
- ii) Mise à jour des propositions concernant les normes de travail, efficacité et les indicateurs de résultats connexes;
- iii) Publication de versions mises à jour de circulaires du Secrétaire général qui définissent les relations entre le Siège et les services de conférence dans les autres lieux d'affectation ».

Tableau 2.13

Supprimer la note « a » au bas du tableau et, sous Objectif, après les mots « Deuxième et Troisième Commissions », supprimer le renvoi de note « a ».

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit :

- « iii) Présentation des documents en temps voulu en respectant pleinement la règle des six semaines ».

Tableaux 2.17, 2.19, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Sous Indicateurs de succès (Mesures des résultats), remplacer « 2004-2005 : à déterminer par une enquête » par « 2004-2005 : 90 % (à déterminer par une enquête) ».

Tableaux 2.15, 2.22, 2.31 et 2.39

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants dans les six langues officielles de l'Organisation » et modifier en conséquence la lettre précédant les autres rubriques.

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « Nombre et pourcentage de documents établis à l'intention des organes délibérants qui sont produits et diffusés dans les six langues officielles de l'Organisation dans les délais prévus » et modifier en conséquence la lettre précédant les autres rubriques.

Paragraphe 2.33 a) ii) d

Ajouter le nouveau produit ci-après :

« iii) Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-huitième session, conformément à la résolution 57/283 B ».

Tableau 2.15

Dans le texte de l'indicateur de succès a), après les mots « règles pertinentes », ajouter « en particulier la règle des six semaines applicable à la soumission des documents ».

Tableau 2.17

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « b) Soumission des documents dans les délais requis, conformément à la règle des six semaines », et insérer la lettre « a » avant l'indicateur précédent.

Paragraphe 2.43

Dans la troisième phrase, après les mots « Système de diffusion électronique des documents de l'ONU », insérer le texte ci-après : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité des documents requis par les États Membres ».

Paragraphe 2.45 b)

Ajouter le nouveau produit ci-après :

« vi) Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-huitième session, conformément à la résolution 57/283 B ».

Paragraphe 2.46

Dans la troisième phrase, après les mots « une économie de 459 200 dollars », ajouter le texte ci-après : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité des documents requis par les États Membres ».

Tableaux 2.22, 2.31 et 2.39

Dans le texte de l'indicateur de succès a), après les mots « conformément aux règles pertinentes », insérer : « , en particulier pour ce qui est de la règle des six semaines applicable à la publication et à la distribution simultanée des documents destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles ».

Tableaux 2.24, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « b) Soumission de la documentation en temps voulu, conformément à la règle des six semaines », et faire précéder de la lettre « a) » la rubrique précédente.

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « b) Degré de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la présentation de la documentation en temps voulu », et faire précéder de la lettre « a) » la rubrique précédente.

Paragraphe 3.7

Après les mots « pour aller plus loin dans le changement (A/57/387) », ajouter « approuvée au paragraphe 26 de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale et ».

Paragraphe 3.16

À la quatrième phrase, supprimer les mots « le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; ».

Tableau 3.13

À la fin de l'indicateur de succès i), ajouter les mots « par des moyens pacifiques ».

Indicateur de succès ii), après les mots « dans lesquels », ajouter « des conflits ou des situations de conflit existent, et dans lesquels ».

Indicateur de succès ii), supprimer les mots « , y compris en collaboration avec des partenaires ».

Tableau 3.19

À la fin de la réalisation escomptée a), après les mots « au système des Nations Unies », ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Ajouter l'indicateur de succès suivant : « l'efficacité des services fournis au Comité spécial, à ses séminaires et à l'Assemblée générale; l'efficacité des travaux, des études analytiques et des rapports sur la situation dans les territoires; et l'efficacité des campagnes de publicité ».

À la fin de l'objectif 2, après les mots « aux peuples des territoires non autonomes », ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.44 d)

Remplacer l'actuel texte de l'alinéa d) par le texte suivant : « les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.47

À la dernière phrase, remplacer le mot « internationale » par « et de la légalité internationales ».

À la fin du paragraphe, ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ».

Tableau 3.21

Indicateur de succès i), supprimer les mots « , tels que mis en évidence par les résultats du vote sur les résolutions pertinentes mises aux voix ».

Tableau 3.25

Indicateurs de succès b) i) et ii), supprimer le mot « exact ».

Chapitre 4
Désarmement

Paragraphe 4.39

À la quatrième phrase, remplacer le texte « créés ultérieurement ... à double usage, » par : « ci-après stipulés par l'Assemblée générale : compilation de données sur les mesures prises par les États Membres et les organisations internationales pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive; communication aux États Membres de renseignements sur les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage; ».

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Paragraphe 5.5

Avant la dernière phrase, insérer la phrase suivante : « Le Département continuera également à améliorer la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés lors des recrutements futurs ».

Dans la cinquième phrase, supprimer le mot « également ».

Tableau 5.9

Pour la réalisation escomptée c) et l'indicateur de succès c), après « à l'égalité des sexes », ajouter « et de l'équilibre de la représentation géographique ».

Tableau 5.12

Pour l'indicateur de succès i), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 10 semaines après l'obtention de l'autorisation » par « 8 semaines après l'obtention de l'autorisation ».

Pour l'indicateur de succès ii), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 80 % » par « 100 % ».

Tableau 5.14

Pour l'indicateur de succès b) ii), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 6 mois » par « 4 mois ».

Tableau 5.16

Pour l'indicateur de succès a) ii), remplacer le libellé existant par le libellé suivant : « Augmentation du nombre d'États Membres avec lesquels le Secrétariat a conclu des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente ».

Pour l'indicateur de succès b), remplacer les mesures des résultats existantes par les mesures suivantes :

« 2000-2001 : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

2002-2003 (estimation) : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

2004-2005 (objectif) : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte ».

Paragraphe 5.29

Supprimer le paragraphe 5.29.

Paragraphe 5.39

Remplacer le texte du paragraphe 5.39 par le texte suivant : « Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que le Service de la lutte antimines soit doté de ressources suffisantes pour s'acquitter des mandats définis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. »

Chapitre 8
Affaires juridiques

Paragraphe 8.3

Au paragraphe 8.3, ajouter l'objectif suivant avant « il enregistre et publie les traités; » : « il aide les États Membres en ce qui concerne l'application du régime juridique international des mers et des océans et du droit des traités ».

Paragraphe 8.12

Reformuler comme suit la troisième activité de la Division : « La Division des affaires maritimes et du droit de la mer fournira des services aux fins de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans, facilitant ainsi la compréhension, l'acceptation et, partant, l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et des accords qui en découlent. »

Paragraphe 8.31 b) ix)

À la fin du paragraphe, ajouter le membre de phrase suivant : « tout en accédant aux requêtes des gouvernements relatives aux questions de droit international public par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, selon la pratique établie ».

Tableau 8.14

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) iv), sous mesures des résultats [2000-2001, 2002-2003 (estimation) et 2004-2005 (objectif)], remplacer « une semaine » par « 1 semaine, compte tenu de la règle des 6 semaines concernant la documentation ».

Paragraphe 8.39 a) v)

Remplacer le titre « Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme » par « Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 ».

Paragraphe 8.39 b) i)

Ajouter la mention suivante dans les publications en série : « et Annuaire de la Commission du droit international, 2002, volumes I et II (résolution 987 (X) de l'Assemblée générale, jugements, avis consultatifs, consultations et décisions de la Cour internationale de Justice) ».

Tableau 8.18

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), ajouter un alinéa ix) libellé comme suit : « Augmentation du nombre de transactions internationales et du volume des opérations internationales relatives à la dette conformes au régime de la CNUDCI ».

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Paragraphe 9.3

Dans la première phrase, insérer les mots « et sociale » après « la croissance économique ».

Tableau 9.12

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) iii), ajouter « avec l'aide du Secrétariat » à la fin de la phrase.

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), après les mots « afin d'aider », remplacer les mots « les pays en développement et les pays en transition » par « tous les pays ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d) iii), insérer, après les mots « équilibre des effectifs entre les sexes », les mots « compte tenu des dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f), ajouter « avec l'aide du Secrétariat » à la fin de la phrase.

Tableau 9.16

L'énoncé de la réalisation escomptée a) devrait se lire comme suit : « a) Application effective des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux, notamment à travers des initiatives en matière de partenariat mises en oeuvre selon les modalités convenues au sein de la Commission du développement durable qui facilitent le respect des engagements approuvés lors du Sommet mondial ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), supprimer les mots « dans toutes les activités de développement durable ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) i) par le texte ci-après : « i) Progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies en matière de développement durable et en particulier de ceux qui ont trait à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, et dans l'application du programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables ».

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte ci-après : « e) Renforcement de la capacité de la Commission du développement durable d'évaluer et de faciliter efficacement des partenariats qui contribuent à la mise en oeuvre d'Action 21, de Rio+5 et du Plan d'application de Johannesburg ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès e) par le texte ci-après : « e) Communication d'informations et de rapports sommaires sur les partenariats selon des modalités transparentes, fondées sur la participation et crédibles, conformément aux procédures approuvées par la Commission du développement durable à sa onzième session ».

Dans l'énoncé de la réalisation f), insérer les mots « Nord-Sud et » après « en particulier de la coopération ».

Tableau 9.22

Insérer l'énoncé d'une nouvelle réalisation escomptée f) se lisant comme suit : « f) Meilleur accès des gouvernements et des organismes internationaux à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques, telles que sanctions économiques, imposition de mesures de coercition économique, la relation entre désarmement et développement et les aspects pertinent du relèvement et de la reconstruction à l'issue d'un conflit. »

Insérer l'énoncé d'un nouvel indicateur de succès f) et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit : « f) Satisfaction des États membres quant à leur accès à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 9.30

Dans l'énoncé de la réalisation a), supprimer les mots « par les nombreux acteurs concernés », ainsi que la virgule qui précède et celle qui suit.

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte ci-après : « e) Capacité accrue des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et en transition, de participer activement au processus du financement du développement. »

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée f), se lisant comme suit : « f) Volonté accrue des gouvernements de bien assurer le suivi de l'application des accords et engagements conclus lors de la Conférence et continuer à jeter des passerelles entre les organisations et initiatives en ce qui concerne le développement, les finances et le commerce, dans le cadre du programme global de la Conférence ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès f) et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit : « f) Satisfaction des États membres quant à la contribution du sous-programme à un engagement accru des gouvernements en ce qui concerne le suivi de l'application des textes issus de la Conférence.

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Paragraphe 10.1

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « En outre, le programme est chargé de fournir un appui de suivi efficace pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en prenant pleinement en considération les résultats pertinents du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et la résolution 57/262 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une réunion internationale à Maurice en 2004 en vue de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 10.4

À la première phrase, après « du transport en transit et... » ajouter « la poursuite de l'application ».

À la troisième phrase, après « Département des affaires économiques et sociales », remplacer « et des commissions régionales » par « des commissions régionales et du Centre Sud ».

Tableau 10.5

Dans l'énoncé des objectifs, remplacer « se rapprocher des » par « atteindre les ».

Dans l'énoncé des réalisations escomptées, à la fin du texte, ajouter « et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 10.14 d)

Après « la situation politique », remplacer « des » par « dans les ».

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Paragraphe 11.16

Remplacer l'énoncé du facteur externe b) par le texte suivant : « les organismes des Nations Unies collaborent et coordonnent leurs activités de façon cohérente et efficace ».

Supprimer le mot « et » devant d) et ajouter un facteur externe e) libellé comme suit : « toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'elles ont pris en faveur du NEPAD ».

Tableau 11.10

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), ajouter les mots « des établissements universitaires, » avant « des médias ».

Chapitre 12

Commerce et développement

Remplacer, dans tous les paragraphes pertinents, « objectifs du Millénaire en matière de développement » par « objectifs de la Déclaration du Millénaire décrits à la section III de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 12.7

Remplacer, dans la première phrase, l'adjectif « sectorielles » par l'adjectif « nationales ».

Paragraphe 12.29 a)

Avant l'alinéa i), intitulé « Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement », ajouter un nouvel alinéa i) intitulé « Assemblée générale : appui fonctionnel et contribution au dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, conformément aux dispositions de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale », et changer la numérotation des alinéas suivants.

Tableau 12.10

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), après « projets de coopération technique de la CNUCED », ajouter « qui favorisent le commerce, la concurrence, le développement des entreprises et les investissements ».

Tableau 12.11

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), remplacer « Augmentation du nombre d'activités intersectorielles » par « Augmentation sensible du nombre d'activités intersectorielles ».

Tableau 12.15

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) ii), remplacer « ce domaine » par « le domaine du renforcement des capacités en matière de commerce ».

Paragraphe 12.54 a) i)

Après « le système commercial multilatéral (2) », ajouter « , contributions au rapport sur la mise en oeuvre de la Conférence internationale sur le financement du développement en ce qui concerne le commerce ».

Annexe

Conserver le produit figurant à l'alinéa d) i) du paragraphe 11A.31 du document A/56/6, libellé « Services consultatifs fournis aux pays en développement, en vue d'améliorer leurs moyens d'attirer les investissements de portefeuille à l'étranger et de maximiser les effets de ces investissements sur leur développement », du paragraphe 11A.43 de ce même document et celui figurant à l'alinéa a) i) b), libellé « Contribution au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Chapitre 14
Environnement

Paragraphe 14.4

À la fin de la deuxième phrase, ajouter les mots « ainsi que lors de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/du Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue à Cartagena, et du Sommet mondial pour le développement durable. »

Tableau 14.18

L'indicateur de succès d) devrait se lire : « Intensification de la coopération avec les secrétariats de la CNUCED, de l'OMC et de l'Accord multilatéral sur l'environnement afin de faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se complètent ».

L'indicateur de succès e) i) devrait se lire comme suit : « Nombre accru d'entreprises adhérant aux dispositions pertinentes du Sommet mondial pour le développement durable relatives à la responsabilité des entreprises et au Pacte mondial ».

Paragraphe 14.47 b) ii)

Remplacer les termes « rapports d'enquête sur les politiques, les pratiques et les indicateurs appropriés, pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie » par les termes « rapports d'enquête sur les pratiques appropriées, pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie ».

Remplacer les termes « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les politiques et les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services » par les termes « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services ».

Paragraphe 14.47 c) i)

Après les mots « conseils techniques ciblés à l'intention des institutions financières pour influencer sur leurs décisions en matière d'investissements de sorte

qu'elles favorisent l'utilisation rationnelle de l'énergie et les formes d'énergie renouvelables », ajouter les mots « , ainsi que les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles ».

Tableau 14.26

Dans la colonne « Suite donnée à la recommandation », remplacer le paragraphe « Après 2003, période d'essai du barème indicatif des contributions, le PNUÉ devrait en établir le bilan et élaborer, pour le prochain exercice biennal (2004-2005), un nouveau barème invitant tous les États Membres à verser des contributions d'un montant approprié et prévisible » par le paragraphe suivant : « Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/du Forum ministériel mondial sur l'environnement examinera en 2004 l'efficacité du système et prendra, le cas échéant, une décision. »

Chapitre 15
Établissements humains

Tableau 15.10

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée i) par le texte suivant : « i) Plus grande sensibilisation à la situation des pauvres des zones urbaines et renforcement de la coopération et des partenariats visant à améliorer les logements insalubres, conformément à l'objectif de développement du Millénaire concernant les "Villes sans taudis ni bidonvilles" ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès i), après le mot « pays », insérer les mots « et autres partenaires du Programme pour les établissements humains ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée j) supprimer les mots « des sources d'énergie renouvelables et ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès j) par le texte suivant : « j) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de promouvoir l'accès à divers services efficaces en matière d'énergie ainsi qu'à des transports publics et non motorisés ».

Chapitre 16
Prévention du crime et justice pénale

Tableau 16.7

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), remplacer le mot « nombre » par le mot « pourcentage » et modifier les mesures des résultats en conséquence.

Chapitre 17
Contrôle international des drogues

Tableau 17.7

Indicateur de succès ii) : après le mot « pleine », insérer les mots « et efficace ».

Tableau 17.10

Indicateur de succès c) : supprimer les mots « dans les meilleurs délais ».

Tableau 17.12

Mesures des résultats c) i) : sous « 2004-2005 (objectif) » supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 % de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Supprimer l'indicateur de succès c) ii) et supprimer « i) » devant l'indicateur de succès c) i).

Mesures des résultats f) et g) : sous « 2004-2005 (objectif) », supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 % de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Tableau 17.13

Réalisation escomptée b) : ajouter « à la demande des gouvernements » après « traités ».

Indicateur de succès b) : lire « Nombre d'États Membres ayant bénéficié de l'appui du Secrétariat pour devenir parties à l'un des trois traités relatifs au contrôle des drogues ».

Indicateur de succès c) : insérer « avec l'appui du Secrétariat, » après « désignant, ».

Tableau 17.15

Indicateur de succès a) : remplacer « adoptant » par « ayant adopté avec l'appui du Secrétariat ».

Indicateur de succès b) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « mis en place ».

Indicateur de succès c) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « utilisent ».

Indicateur de succès d) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « mis en place ».

Tableau 17.17

Objectif 1

Indicateur de succès a) : lire « Un appui accru du PNUCID aux États Membres en vue d'établir ou de renforcer des stratégies nationales visant à réduire ou éliminer les cultures illicites, notamment des mesures complètes telles que des programmes relatifs aux activités de développement de substitution, à la répression et à l'éradication ».

Indicateurs de succès b), c) et d) : insérer « , avec l'appui du Secrétariat, » après « pays qui ».

Indicateur de succès e) i) : insérez « , avec l'appui du Secrétariat, » après « États Membres qui ».

Objectif 2

Indicateur de succès a) : insérer « , avec l'appui du Secrétariat, » après « qui ».

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Paragraphe 18A.25

Après les mots « initiatives de développement en Afrique », remplacer la virgule par un point et insérer le texte ci-après : « Tout en prenant en considération la nouvelle organisation et le nouveau programme de travail de la Commission du développement durable relatif aux forums d'application régionaux, il y parviendra ».

Tableau 18A.10

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par le texte suivant : « a) Capacité améliorée des États membres d'élaborer, de mettre en oeuvre et de suivre des politiques et des stratégies de développement visant à pourvoir aux besoins des pauvres, compte tenu des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des priorités du NEPAD ».

Tableau 18A.12

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par le texte suivant : « a) Meilleure sensibilisation des décideurs au lien indissociable unissant les trois composantes du développement durable et à la nécessité de les intégrer ».

Tableau 18A.12

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), remplacer « où des études de la Commission sont citées » par « où il est fait référence à des études de la Commission ». Dans l'énoncé des mesures des résultats correspondantes, remplacer « citations » par « références ».

Tableau 18A.12

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée c) par le texte suivant : « c) Prise en compte des questions interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains dans les politiques de développement durable ».

Tableau 18A.18

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), remplacer « formés par la CEA » par « , avec l'assistance de la CEA ».

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 7

Remplacer le titre par « Développement social : problèmes persistants et problèmes nouveaux ».

Paragraphe 19.7

Remplacer « aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral ainsi qu'aux autres pays en développement » par « aux pays en développement et aux pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.40 c) ii)

Au début et à la fin du paragraphe, remplacer « dans les pays les moins avancés et les pays en transition » par « surtout dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.48 c) ii), iii) et iv)

Ajouter « , les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles » après « l'utilisation rationnelle de l'énergie ».

Tableau 19.22

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), remplacer « problèmes sociaux » par « problèmes de développement social ».

Supprimer l'indicateur de succès a) i).

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 21.10

Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.9 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.12

Insérer les indicateurs de succès cités au paragraphe 17.13 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.14

Dans la réalisation escomptée c), insérer les mots « et technique » après les mots « coopération régionale ».

Insérer les indicateurs de succès a) et b) cités au paragraphe 17.18 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.16

Dans l'indicateur de succès c), insérer les mots « , avec l'aide de la CEPALC, » après les mots « qui adaptent ».

Paragraphe 21.60

Remplacer le paragraphe 21.60 par le texte suivant : « Ce sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où : a) l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la région continuera de bénéficier du plein appui des pays de la région; et b) les États membres continueront d'appuyer les activités du sous-programme. »

Tableau 21.20

Insérer les indicateurs de succès a) et c) cités au paragraphe 17.33 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iv) et a) v). À la fin de chaque indicateur, insérer les mots « avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Tableau 21.22

Insérer l'indicateur de succès b) cité au paragraphe 17.37 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès b) ii).

Tableau 21.24

Insérer la réalisation escomptée a) citée au paragraphe 17.41 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant que réalisation escomptée e).

Insérer l'indicateur de succès a) cité au paragraphe 17.42 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès e).

Tableau 21.28

Dans l'indicateur de succès a) ii), à la suite des mots « internationaux et régionaux », insérer les mots « , avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.50 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iii) et a) iv).

Tableau 21.30

Insérer les réalisations escomptées a), c) et d) citées au paragraphe 17.54 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Insérer les indicateurs de succès a), b) et c) cités au paragraphe 17.55 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.32

Insérer l'indicateur de succès b), cité au paragraphe 17.59 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, dans le tableau 21.32 en tant qu'indicateur de succès c) ii) et renommer c) iii) l'indicateur de succès c) ii).

Chapitre 23**Programme ordinaire de coopération technique***Paragraphe 23.35*

a) i) En ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement et les pays en transition » par les mots « en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement »;

e) i) À la treizième ligne, après les mots « de politique en matière », ajouter « de rendement énergétique, de technologies de pointe applicables aux combustibles fossiles et d'énergies renouvelables »;

e) ii) Remplacer les mots « les sources d'énergie renouvelables » par « l'application du paragraphe 20 du Plan d'application de Johannesburg concernant l'énergie »;

f) i) En ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays en transition » par les mots « en particulier des pays en développement et des pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement »;

g) iii) Nouveau libellé : « Projet sur le terrain concernant le développement social, y compris les nouvelles questions sociales ».

Chapitre 24

Droits de l'homme

Paragraphe 24.3

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 24.4

Supprimer la première phrase.

Paragraphe 24.5

Supprimer la première phrase.

Paragraphe 24.6

La première phrase doit se lire comme suit : « Au cours de l'exercice biennal, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'emploiera à réaliser l'objectif d'une plus grande efficacité et d'une meilleure gestion, compte tenu des résolutions et décisions pertinentes, ainsi que des recommandations déjà formulées à ce sujet. »

Paragraphe 24.8

Le sous-alinéa ii) de l'alinéa a) doit se lire : « Au titre du sous-programme 1, un nouveau poste P-4 dont le titulaire sera chargé de diriger les travaux de recherche et d'analyse sur l'exercice du droit au développement, notamment sur les stratégies devant permettre d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Paragraphe 24.15

Supprimer l'alinéa e) et décaler les alinéas suivants.

Paragraphe 24.29

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Des propositions spécifiques à ce sujet seront présentées à l'Assemblée générale conformément à la décision figurant au paragraphe 4 de la résolution 54/244 de l'Assemblée. »

Tableau 24.11

Dans la colonne intitulée « Réalisations escomptées », ajouter un nouvel alinéa e) ainsi libellé : « Efforts accrus pour contribuer à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » et

dans la colonne intitulée « Indicateurs de succès », ajouter un nouvel alinéa e) ainsi libellé : « Augmentation du nombre d'activités exécutées en application des mandats ».

Paragraphe 24.39

Le point c) doit se lire comme suit : « la création d'un poste P-4, dont le titulaire, en dirigeant des travaux de recherche et d'analyse, aidera à renforcer la capacité de mise en oeuvre du droit au développement, y compris des stratégies devant permettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Paragraphe 24.58

La deuxième phrase doit se lire comme suit : « Le Haut Commissariat déploie des équipes sur le terrain à la suite de décisions prises par les organes intergouvernementaux compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment de la Commission des droits de l'homme, conformément à leurs mandats respectifs. »

Dans la cinquième phrase, remplacer les mots « et en créant une culture des droits de l'homme » par les mots « et en instituant une éducation et une formation aux droits de l'homme ».

Chapitre 25

Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Paragraphe 25.4

Dans la dernière phrase, remplacer « programme de travail » par « sous-programme de travail concernant les opérations de protection ».

Tableau 25.5

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée d) par le texte suivant : « d) Réaliser des progrès en vue de trouver une solution durable en planifiant, en facilitant et en organisant effectivement le rapatriement volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, et en assurant ultérieurement le suivi de la situation dans les pays où ils retournent ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), après « dans leur foyer », ajouter « , dans le cadre d'opérations de rapatriement volontaire, ».

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte suivant : « e) Encourager, lorsque cela est possible, l'intégration locale en tant que solution durable possible, conformément à la stratégie élaborée par le Haut Commissaire (Développement par l'intégration locale) ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f) ii), ajouter les mesures des résultats suivantes : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer » et « 2004-2005 (objectifs) : à déterminer ». Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) La mesure dans laquelle les outils destinés à améliorer le suivi et le contrôle des opérations de réinstallation ont été adoptés ». Ajouter les mesures des résultats suivantes dans l'énoncé de l'indicateur de succès f) iii) : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer »; et « 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Ajouter la réalisation escomptée g) à la réalisation escomptée c) [ajouter un point à la fin de la réalisation escomptée c)]. Fusionner les indicateurs de succès c) et g) de façon à obtenir les deux sous-alinéas suivants : « i) Diminution du nombre des cas de violence sexuelle et à motivation sexiste signalés dans les dispensaires des camps de réfugiés »; et « ii) Nombre de plans annuels d'opérations par pays tenant compte des cinq catégories prioritaires et des secteurs clefs ». Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) Établissement d'indicateurs mesurables correspondant aux cinq engagements du Haut Commissaire ». À la suite, ajouter les mesures des résultats suivantes : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer »; et « 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 25.6

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) i) par le texte suivant : « Le nombre d'initiatives incorporant la qualité de vie des réfugiés et des collectivités locales environnantes dans les plans nationaux de développement ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b) ii), supprimer les mots « par rapport à des critères de base ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b) iii), remplacer les mots « de microfinancement » par « d'autosuffisance ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée d), remplacer « protéger » par « aider ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée d), ajouter à la fin « , grâce à la fourniture de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale, dans un souci de partage des charges et dans un esprit de solidarité internationale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d) ii), supprimer les mots « et à la stratégie de développement par l'intégration locale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) Augmentation du niveau des contributions volontaires fournies par la communauté internationale ». Sous Mesures des résultats pour cet indicateur de succès, insérer « à déterminer ».

Chapitre 28

Information

Paragraphe 28.3

Remplacer les deux premières phrases par le texte ci-après : « Le mandat fondamental du Département de l'information est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, et sa mission principale est de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées et actualisées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence, tout en se conformant à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, d'établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts

et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation, conformément à la résolution 57/130 B de l'Assemblée générale ».

Dans la dernière phrase, après « a été reformulée comme suit », insérer « , ce dont le Comité de l'information s'est félicité ».

Paragraphe 28.4

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Son message de base, inspiré par les priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire), portera sur l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie de VIH/sida, la lutte contre le terrorisme international et les besoins du continent africain (voir résolution 57/130 B), ainsi que sur la coopération internationale, les transferts de technologie et la transparence dans le domaine du commerce international ».

Paragraphe 28.11

Dans la troisième phrase, après les mots « pour l'Europe occidentale », insérer les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, et en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Tableau 28.7

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter les mots « et en évaluant cet impact grâce à une révision annuelle des programmes ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), ajouter « d) » au début de la phrase dans le texte anglais, et insérer à la fin de la phrase les mots « dans la suite donnée aux conclusions tirées des évaluations annuelles de l'impact des programmes ».

Paragraphe 28.29

Dans la première phrase, supprimer les mots « ou arrêtées par le Secrétaire général ».

Dans la seconde phrase, remplacer les mots « en s'appuyant sur la Déclaration du Millénaire » par les mots « énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ».

Paragraphe 28.30

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Sous la direction du Service des centres d'information du Siège, les centres et services d'information des Nations Unies et les composantes information des bureaux des Nations Unies, ainsi que les pôles régionaux, le cas échéant, contribueront pour beaucoup à diffuser des informations sur les activités de l'Organisation partout dans le monde, notamment dans les régions mentionnées dans la Déclaration du Millénaire et dans les centres d'information, en tant "qu'antennes régionales" du Département de l'information, et s'emploieront, par le biais d'intermédiaires locaux, à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur des activités de l'ONU au niveau local, en tenant compte du fait que les informations en langues locales ont un plus grand retentissement auprès des populations locales. »

Paragraphe 28.31

Dans la première phrase, après les mots « vers des pôles d'information régionaux situés dans des endroits stratégiques », insérer les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, et en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Paragraphe 28.33

Supprimer la dernière phrase.

Tableau 28.10

Dans l'énoncé de l'objectif, après les mots « dans les domaines prioritaires », ajouter les mots « énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), remplacer les mots « sur les questions prioritaires » par « conformes aux priorités établies par l'Assemblée générale ».

Paragraphe 28.50

À la fin de la première phrase, remplacer « les États Membres » par « les organes intergouvernementaux en collaboration avec les États Membres ».

Tableau 28.18

Insérer un « a) » devant le libellé de la réalisation escomptée et devant celui de l'indicateur de succès. Ajouter les mots suivants pour l'indicateur de succès a) : « Nombre de visites du site Web de l'Organisation des Nations Unies, par langue officielle; et nombre de programmes radiodiffusés, par langue ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée, dont le texte se lit ainsi : « b) Respect des délais de soumission des documents photographiques et vidéos ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès, dont le texte se lit ainsi : « b) Délai dans lequel les documents photographiques et vidéos sont mis à la disposition des organisations de presse et des médias à l'issue des manifestations ».

Tableau 28.22

À la fin de la phrase décrivant l'indicateur de succès a), ajouter «; nombre de projets réalisés collectivement ou en coordination par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et d'autres bibliothèques des Nations Unies; et nombre de visites du site Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, par langue officielle ».

Paragraphe 28.66

Après « dans les domaines prioritaires », remplacer la fin de la phrase par le texte suivant : « , en s'inspirant des priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

Tableau 28.24

Dans l'énoncé de l'objectif, remplacer « de la Déclaration du Millénaire » par « des priorités du plan à moyen terme et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès, ajouter : «; nombre de lecteurs de la *Chronique de l'ONU*, par langue officielle; et nombre de références faites dans des journaux et des revues à des articles publiés dans la *Chronique de l'ONU* ».

Chapitre 29

Gestion et services centraux d'appui

Tableau 29A.5

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c), ajouter « efficaces » après « services d'appui ».

Tableau 29A.8

Dans le libellé de l'objectif 1, remplacer « la réforme mise en oeuvre par le Secrétaire général » par « les réformes menées au sein de l'Organisation ».

Dans l'énoncé de l'objectif 1, ajouter un nouvel indicateur de succès, libellé comme suit : « Degré de satisfaction exprimé par les organes intergouvernementaux », et une nouvelle mesure des résultats correspondante : « Enquêtes périodiques auprès des États Membres ».

Tableau 29A.10

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, ajouter « liées aux affaires disciplinaires et aux plaintes et recours formés par le personnel ».

Tableau 29B.5

Dans l'énoncé de l'objectif, ajouter, après « procédures », les mots « prévues dans le Règlement financier et les règles de gestion financière et dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

Tableau 29B.8

Dans l'énoncé de l'objectif 1, ajouter une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « Meilleure application et respect accru par les départements et services du Secrétariat du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation », et un nouvel indicateur de succès correspondant : « Diminution du nombre d'avis des organes de contrôle concluant au non-respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et d'autres procédures et directives budgétaires ayant trait au budget ordinaire, au budget des opérations de maintien de la paix, aux ressources extrabudgétaires et au budget des tribunaux ».

Dans l'énoncé de l'objectif 2, à l'indicateur de succès a), après « demandes de remboursement de frais de voyage », ajouter les mots « et des demandes relatives à la paie, aux assurances, aux notes de frais et aux demandes de remboursement »; et ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « Les rapports financiers sont présentés aux dates exigées ».

Tableau 29B.10

Dans l'énoncé de l'objectif 1, déplacer le texte de l'indicateur de succès b) dans un nouvel alinéa b) i) et ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « b) ii) Les documents budgétaires sont présentés aux dates exigées ».

Dans l'énoncé de l'objectif 1, insérer une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Respect accru de la règle 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. » Insérer un nouvel indicateur de succès libellé comme suit : « c) Nombre de chapitres du projet de budget-programme pour 2006-2007 faisant apparaître qu'un certain nombre de produits ont été supprimés parce que dépassés, inutiles ou d'utilité marginale ».

Paragraphe 29B.31

À l'alinéa ii) du paragraphe a), ajouter « , si ces rapports sont demandés » après les mots « les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes ».

Tableau 29C.9

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, après les mots « renseignements immédiatement disponibles et exacts », ajouter les mots « compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès ii), ajouter les mots « compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

Aux mesures des résultats de l'indicateur de succès iii), avant « Nombre d'États Membres non représentés », insérer une nouvelle mesure des résultats libellée comme suit : « Niveau de la sous-représentation des États Membres : à déterminer ».

Paragraphe 29C.22

À l'alinéa ii) du paragraphe a), après les mots « l'équilibre hommes-femmes, », ajouter les mots « la représentation géographique, ».

À la fin de l'alinéa i) e) du paragraphe b), ajouter les mots « et compte tenu de la planification du remplacement du personnel partant à la retraite ».

Tableau 29D.5

À la fin de la réalisation escomptée a), ajouter : « améliorer l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

Dans l'indicateur de succès a) iii), remplacer le mot « intégrale » par « efficace et économique ».

Tableau 29D.12

L'objectif devrait se lire comme suit : « Assurer à l'Organisation des services d'achat de qualité et faire en sorte que les mécanismes soient efficaces et les sources diversifiées ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée se lisant comme suit : « c) Amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU », et un nouvel indicateur de succès correspondant ainsi libellé : « c) Nombre de nouveaux fournisseurs agréés ».

Tableau 29E.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée f), ajouter les mots « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU ».

Paragraphes 29F.20

À la fin des alinéas a) et b), ajouter les mots « suivant le principe de la représentation géographique, en tenant compte de l'Article 101 de la Charte ».

Tableau 29G.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée f), ajouter « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU ».

Tableaux 29E.6 (Objectif), 29E.8 (Objectif 1), 29F.7 (Objectif), 29F.9 (Objectif 1), 29G.6 (Objectif), 29G.8 (Objectif 1)

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter « dans le but de parvenir à une plus grande rentabilité et efficacité des opérations ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « économies réalisées grâce aux mesures d'efficacité ».

Chapitre 30 Contrôle interne

Tableau 30.8

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), après « non-respect », ajouter « par les directeurs de programme ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), après « organisation » ajouter « et amélioration de l'efficacité ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), remplacer « de recommandations visant une délégation officielle » par « d'audits sur la délégation de pouvoir ».

L'indicateur de succès c) devient l'indicateur de succès c) i); ajouter un nouvel indicateur qui se lit comme suit : « c) ii) Montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées »; et ajouter sous la « Mesure des résultats » correspondante : « À déterminer ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), supprimer « et de missions » et remplacer la virgule après « réunions » par « et ».

Tableau 30.10

À la fin de l'alinéa a) dans la colonne *Réalisations escomptées*, ajouter « , conformément aux mandats ».

Tableau 30.12

Ajouter un nouvel indicateur de succès qui se lit comme suit : « iii) Nombre de cas réglés » assorti de « Mesure des résultats : À déterminer ».

À l'annexe, dans la colonne *Raison*, pour le paragraphe 28.22 a) ii) b. du document A/56/6, ajouter « y compris dans le plan à moyen terme, et d'encourager l'auto-évaluation dans les autres départements et bureaux ».

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Tableau 31.24

Ajouter, dans l'énoncé de l'objectif 1, une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « Veiller à une coordination adéquate entre les organismes des Nations Unies afin de garantir la protection et la sécurité du personnel ».

Ajouter de nouveaux indicateurs de succès libellés comme suit :

« Réduction du nombre d'incidents concernant la sécurité sur le terrain qui auraient pu être évités ».

« Augmentation de la participation aux séances communes de formation aux questions de sécurité organisées sur le terrain par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité ».

« Respect par tous les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires des obligations qui leur incombent en tant que responsables des questions de sécurité ».

Tableau 31.9

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), ajouter les mesures des résultats suivantes :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer.

Annexe II

Tableau d'effectifs pour 2004 et 2005

	2004	2005
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Vice-Secrétaire général	1	1
Secrétaire général adjoint	27	27
Sous-Secrétaire général	21	21
D-2	84	84
D-1	253	253
P-5	706	706
P-4/3	2 341	2 342
P-2/1	477	477
Total partiel	3 910	3 911
Agents des services généraux		
1re classe	274	274
Autres classes	2 673	2 673
Total partiel	2 947	2 947
Autres catégories		
Services de sécurité	218	218
Agents locaux	1 677	1 677
Service mobile	185	185
Corps de métiers	181	181
Total partiel	2 261	2 261
Total	9 118	9 119

Annexe III

Nouveaux postes approuvés dans le cadre de l'examen des propositions initiales du Secrétaire général

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Bureau de l'Ombudsman	1 D-1
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 P-5
Chapitre 3. Affaires politiques	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1 P-3, 1 SS
Chapitre 4. Désarmement	
Armes de destruction massive	1 P-5
Désarmement régional	1 D-1
Chapitre 8. Affaires juridiques	
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	1 D-2, 1 P-5, 1 P-2
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Direction exécutive et administration	1 ASG, 1 P-5
Appui au Conseil économique et social et coordination	1 P-5
Population	1 P-5, 1 P-3
Financement du développement	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones	1 P-3, 1 P-2
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 D-1
Chapitre 12. Commerce et développement	
Investissement, développement des entreprises et technologie	1 P-4
Appui au programme	1 D-2
Chapitre 14. Environnement	
Direction exécutive et administration	1 P-5
Chapitre 15. Établissements humains	
Logement et développement durables des établissements humains	1 P-4
Suivi du Programme pour les établissements humains	1 P-5
Chapitre 16. Prévention du crime et justice pénale	
	1 P-4
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Pauvreté et développement	1 P-2
Statistiques	1 P-2
Environnement et développement durable	1 P-2
Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux	1 P-2

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	
Environnement et établissements humains	1 P-2
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-4
Chapitre 24. Droits de l'homme	
Droit au développement, recherche et analyse	1 P-4
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	1 P-5, 1 P-4
Services consultatifs, procédures d'établissement des faits et activités hors siège	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3
Chapitre 27. Aide humanitaire	
Situations d'urgence complexes	1 P-4, 1 P-3
Secours en cas de catastrophe	1 P-3
Chapitre 29. Gestion et services centraux d'appui	
Services de gestion (Nairobi)	1 GS (LL)
Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)	1 P-4, 5 GS (LL)
Gestion des ressources humaines (Nairobi)	2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 5 GS
<hr/>	
Total	62
<hr/>	

Abréviations : SG = services généraux; SSG : Sous-Secrétaire général.

Annexe IV

Conversion de ressources temporaires en postes permanents

Chapitre 2.	
Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	
Services d'interprétation, des séances et des services de publication (New York)	2 P-5, 3 P-4, 5 P-3
Chapitre 3.	
Affaires politiques	
Affaires du Conseil de sécurité	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1, 5 SG (autres classes)
Chapitre 7.	
Cour internationale de Justice	
Greffe	5 P-2/1
Chapitre 10.	
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 SGA, 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 5 SG (autres classes)
Chapitre 11.	
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
Mobilisation de l'appui international	1 SGA, 1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 SG (autres classes)
Chapitre 24.	
Droits de l'homme	
Services consultatifs, établissement des faits et activités hors siège	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3
Chapitre 29C.	
Bureau de la gestion des ressources humaines	
Services opérationnels	1 P-3, 1 P-2, 2 SG, (autres classes)
Total	52

SGA = Secrétaire général adjoint; SG = agent des services généraux.